

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Présents : C. Cheila, JP. Barbut, A. Magaud, B. Martin, A. Jonot, S. Herbinger

Procurations : G. Orta à C. Cheilan; S. Duez à A. Magaud

Absents : Christine HERIPEL, Emmanuel DOS SANTOS CARDOSO, Patrick EYBERT

Secrétaire de la séance: B. Martin

Ordre du jour:

Elections sénatoriales : désignation des conseillers municipaux et suppléants

Questions diverses :

Composition CCID renouvellement

Renouvellement convention centre de loisirs 2020-2021

Délibérations du conseil:

DESIGNATION DES DELEGUES SENATORIAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS (2020 073)

Madame Maire rappelle que les conseils municipaux du département sont convoqués, par décret du 2020-812 susvisé, ce vendredi 10 juillet 2020 à l'effet de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.

La commune d'Entrepierres doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Le bureau électoral, institué au début du scrutin, est présidé par la Maire ou, à défaut par les adjoints et les conseillers dans l'ordre du tableau.

Il comprend en outre les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Où il est précisé, Madame la Maire propose de procéder à l'élection.

M. Barbut ne prend pas part au vote.

Madame CHEILAN Florence est élue délégué titulaire avec 7 voix.

Alain Magaud, Annick Jonot sont élus délégués suppléants avec 7 voix chacun et Bénédicte Martin avec 6 voix.

RENOUVELLEMENT COMPOSITION CCID 2020 2026 (2020 074)

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir après le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables ;

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DRESSE la liste de présentation figurant ci-dessous :

Titulaires :

Bonnaure Jean-Luc

Gouin Jean-Daniel

Geanty Christine

Minetto Florence

Neri Caroline

Lefebvre Geneviève

RENOUVELLEMENT CONVENTION CENTRE DE LOISIRS 2020 2021 CCJLVD (2020 075)

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 novembre 2017, dans laquelle il était question d'instaurer une mise en place d'un centre de loisirs les mercredis.

La CCJLVD proposait de mettre en place ce service et d'en faire bénéficier les habitants de la commune d'Entrepierres.

Ainsi pour les mercredis et les vacances, les amplitudes horaires sont les suivantes :

7h30 - 12h et 13h30 - 18h30.

Un service de cantine est toujours proposé de 12h à 13h30 pour les enfants inscrits au centre de loisirs qu'ils soient inscrits à la demi-journée ou à la journée. Les parents dont les enfants sont inscrits sur la journée pourront s'ils le souhaitent récupérer leurs enfants le midi.

Un accueil et un départ échelonné est réalisé sur la journée comme suit :

- accueil échelonné de 7h30 à 9h et un départ de 11h30 à 12h

- accueil échelonné de 13h30 à 14h et un départ de 17h à 18h30.

Le tarif appliqué reste inchangé : 5 €/demi-journée ou 9,50 €/journée hors repas.

Le prix du repas fixé à 4,10 € TTC.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler cette convention avec la CCLVD pour l'année 2020.2021

Le paiement de ce service se fera lors de la réservation.

Ouï l'exposé du Maire et après en, avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler la convention pour l'année 2020-2021 et autorise la Maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.